

COMMISSION DU BASSIN DU LAC TCHAD



*Pré-Forum des femmes professionnelles de l'eau et l'assainissement
en Afrique*

LA PLACE DES FEMMES DANS LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD



*Mme MINTSA AMOUGOU Marthe
Experte en Développement et Identification des Projets
CBLT*



CREATION DE LA CBLT



CRÉE LE 22 MAI 1964 PAR QUATRE PAYS RIVERAINS DU LAC TCHAD (LE CAMEROUN, LE NIGER, LE NIGÉRIA ET LE TCHAD), LA CBLT EST UNE STRUCTURE PERMANENTE DE CONCERTATION PAR LAQUELLE LES ETATS MEMBRES AFFIRMENT SOLENNELLEMENT LEUR VOLONTÉ D'INTENSIFIER LA COOPÉRATION ET DE METTRE EN COMMUN LEURS EFFORTS POUR LA MISE EN VALEUR ÉQUITABLE DES RESSOURCES DU BASSIN DU LAC TCHAD .

EN 1994, LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA) A ADHÉRÉ LA CBLT. LA LIBYE Y A ADHÉRÉ EN 2008.

L'EGYPTE , LA RÉPUBLIQUE DU CONGO, LA RD CONGO ET LE SOUDAN SONT MEMBRES OBSERVATOIRES.

LE SIÈGE DE LA COMMISSION EST À N'DJAMENA, AU TCHAD.

Mandat



- **Gérer de façon durable et équitable les eaux du Lac** et les autres ressources en eau transfrontalières du **Bassin Conventionnel** du Lac Tchad,
- **Préserver et conserver les écosystèmes** du Bassin Conventionnel
- Promouvoir l'intégration régionale, préserver la **paix** et la **sécurité** dans le Bassin Conventionnel.

MISSIONS DE LA CBLT



- 1. Rassembler, examiner et diffuser les informations sur les projets préparés par les États membres et recommander une planification des travaux communs et de programmes conjoints de recherche dans le Bassin ;**
- 2. Maintenir la liaison entre les Hautes Parties Contractantes en vue de l'utilisation la plus efficace des eaux du Bassin ;**
- 3. Suivre l'exécution des études et des travaux dans le Bassin et en tenir informer les États membres ;**
- 4. Élaborer des règlements communs relatifs à la navigation ;**
- 5. Établir des règlements relatifs à son personnel et veiller à l'application ;**
- 6. Examiner les plaintes et contribuer à la solution des différends.**

VISION DE LA CBLT



- La région du Lac Tchad aimerait voir l'an 2025:
- le Lac Tchad - héritage commun - et d'autres zones humides conservées durablement pour assurer la sécurité économique des ressources de l'écosystème d'eau douce, une biodiversité et des ressources aquatiques durables et dont l'utilisation doit être équitable pour satisfaire les besoins de la population du bassin et ainsi réduire le niveau de la pauvreté .
- Une région du Lac Tchad où les autorités nationales acceptent des responsabilités pour la conservation de l'eau douce de l'écosystème et la biodiversité et la gestion intégrée et judicieuse du bassin fluvial en vue de réaliser un développement durable;
- Une région du lac où chaque pays membre a un accès équitable à aux ressources en eau saine et suffisante pour satisfaire ses besoins et ses droits et conserver ses ressources en eau douce, son écosystème et sa biodiversité.

ORGANES DE LA CBLT



- La CBLT est composée de trois organes:
- le sommet des Chefs d'États; c'est l'organe politique chargé d'élaboration des politiques et les orientations stratégiques;
- Le Conseil des ministres: organe technique constitué des spécialistes de chaque État membre. Il est chargé de l'harmonisation de la gestion des ressources en eau, de la mise en œuvre des recommandations de la CBLT dans les institutions des États membres et de la conception des documents techniques pour les réunions du Conseil des commissaires;
- Le Secrétariat exécutif qui est l'organe exécutif dont les missions essentielles sont de s'assurer de l'application des principes définis dans la Convention et de la mise en œuvre des missions et visions de la commission.

Le « Bassin » du Lac Tchad

- Le **Bassin Hydrographique** du Lac Tchad couvre une superficie estimée à 2. 500. 000 km² (environ 8 % de la superficie du continent africain)
- Le « **Bassin Conventionnel** », qui est la zone de juridiction de la CBLT, quant à lui, couvre une superficie estimée à 967.000 km², soit environ 40% de la superficie du Bassin Hydrographique.



QUELQUES INTERVENTIONS CLES



- PROJETS ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT
 - PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU BASSIN DU LAC TCHAD (PRODEBALT)
 - PROGRAMME DE RÉHABILITATION ET DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES SYSTÈMES SOCIO-ÉCOLOGIQUES DU BASSIN DU LAC TCHAD (PRESIBALT)
 - PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU LAC TCHAD (PROLAC)
 - PROJET D'INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES JEUNES (PARSEBALT)
 - PROGRAMME D'URGENCE DE DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRE POUR LES JEUNES ET COUCHES VULNÉRABLES DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD (PURDEP)
 - PROJET DE TRANSFERT D'EAU INTERBASSIN (PTEIB)

QUELQUES INTERVENTIONS CLES



- **PROJETS ET PROGRAMMES DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DÉVELOPPEMENT D'OUTILS D'AIDE A LA DÉCISION**
 - **PROJET DE CONSERVATION ET DE GESTION DURABLE DU LAC TCHAD À TRAVERS LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET LA GIRE (FEM/PNUD)**
 - **PROJETS SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES (COOPÉRATION ALLEMAND: GIZ, BGR)**
 - **FACILITÉ RÉGIONAL POUR LA STABILISATION**

DEFIS LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RESSOURCES EN EAU DANS LE BASSIN

Les déficits hydro-pluviométriques dûs aux variabilités et changements climatiques conjugués avec les actions anthropiques ont engendré des phénomènes environnementaux qui ont un effet sur la disponibilité des ressources en eau, tel que :

- I) la dégradation très visible de l'environnement du bassin avec amenuisement des ressources naturelles, en particulier, les ressources en eau;
- li) la perte de la biodiversité;
- lii) la migration.
- Iv) l'apparition et/ou l'aggravation de certains phénomènes qui prennent l'allure d'une menace à l'existence humaine dans le bassin tels que :
 - l'ensablement;
 - La prolifération des plantes aquatiques envahissantes (la jacinthe et la Laitue d'eau, par ex.) ;

DEFIS LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RESSOURCES EN EAU DANS LE BASSIN

Par ailleurs, les problèmes environnementaux transfrontaliers prioritaires identifiés dans l'adt de 2018 sont:

- La variabilité du régime hydrologique et hydrogéologique ;
- La dégradation de la biodiversité ;
- La sédimentation ;
- La variabilité et le changement climatiques.

GENRE DANS LES INFRASTRUCTURES DU PRESIBALT



- LES DIFFÉRENTES INFRASTRUCTURES CONSTRUITES CONCERNENT:

**LES POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH),
LES POMPES D'EAU AUTONOME (PEA)**

- POUR LES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES:

INTÉGRATION DES FEMMES À LA GESTION DE L'OUVRAGE HYDRAULIQUE PAR LEUR PRÉSENCE AU COMITÉ DE GESTION , ET

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES MEMBRES DES COMITÉS DE GESTION POUR UNE BONNE GOUVERNANCE DE L'EAU (L'ACCÈS AUX FORMATIONS SUR L'ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE ET L'HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT).



GENRE DANS LES CHAINES DE VALEUR AGRICOLE , PASTORALE ET HALIEUTIQUE



AGRICULTURE

- LE GENRE DANS L'AGRICULTURE EST MARQUÉ PAR :

NOMBREUSES DISPARITÉS LIÉES À L'ACCÈS AUX ACTIFS AGRICOLES : TERRE, EAU, INTRANTS, TECHNOLOGIES ET SERVICES (ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS).

DANS LE CADRE DE L'APPUI DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES AU DÉVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE VALEUR AGRICOLE, LE PRESIBALT A PRIS DES MESURES AXÉES SUR L'APPLICATION DES QUOTAS POUR LES PPIV POUR PROMOUVOIR LA PRODUCTION AGRICOLE IRRIGUÉE.

RÉSULTATS OBTENUS



AGRICULTURE

- L'APPLICATION DU QUOTA DE 40% DES PARCELLES AMÉNAGÉES AUX ORGANISATIONS DES FEMMES A PRODUITS LES RÉSULTATS SUIVANTS :
- CAMEROUN, 190 HA AMÉNAGÉS DONT 45 HA POUR LES FEMMES CE QUI REPRÉSENTE 23% D'HA DE PPIV;
- NIGER 150 HA DE PPIV AMÉNAGÉS DONT 47 HA AFFECTÉS AUX FEMMES SOIT 31% HA;
- **TCHAD, 60 HA DE PPIV AMÉNAGÉS DONT 16 HA AFFECTÉS AUX FEMMES SOIT 26,6% HA.**
- DES FORMATIONS SUR LES TECHNIQUES AGRICOLES IRRIGUÉES SONT ORGANISÉES AU PROFIT DES FEMMES BÉNÉFICIAIRES DES PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS.

QUELQUES IMAGES





MERCI POUR VOTRE
ATTENTION !!!